



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - CEA**



Empreinte Carbone !

Le SPS-CEA transforme un fléau sécuritaire en solution pour l'État...

Le 27 janvier 2026, lors d'un entretien au Ministère de la Justice, le SPS-CEA a remis en mains propres au Garde des Sceaux, Gérard Darmanin, un dossier inédit et structuré portant sur la valorisation des milliers de téléphones portables saisis en détention.

À ce jour, le SPS-CEA est la seule organisation syndicale pénitentiaire à avoir formulé une proposition complète, chiffrée, juridiquement sécurisée et immédiatement applicable en cohérence avec les engagements environnementaux de l'État.

UN CONSTAT PARTAGÉ PAR TOUS... Les téléphones portables en détention sont aujourd'hui des vecteurs directs du narcotrafic. Ils représentent des outils de la criminalité organisée et deviennent par nature des moyens de pressions, de menaces et atteintes à la sécurité des personnels. Chaque jour, les personnels saisissent, neutralisent, sécurisent des téléphones portables dans les 180 établissements pénitentiaires du Pays.

Mais une aberration demeure : ces téléphones sont détruits, sans aucune valorisation. Et l'État supporte les coûts, sans jamais en tirer le moindre bénéfice.

Plutôt que le statu quo, le SPS-CEA propose de transformer un objet illicite en ressource publique, au bénéfice de la sécurité pénitentiaire, des conditions de travail des personnels, de la performance budgétaire et de la réinsertion par le travail.

Notre projet repose sur une filière nationale de valorisation, avec un cadre juridique sécurisé (aliénabilité – traçabilité – RGPD). Pour cela, le SPS-CEA propose de recourir par exemple à France Domaine afin d'assurer le reconditionnement certifié, et/ou pourquoi pas, impliquer des ateliers RIEP à cette tâche en créant des emplois pénitentiaires qualifiants.

DES MILLIONS D'EUROS AUJOURD'HUI PERDUS

Avec environ 80 000 téléphones saisis chaque année, le potentiel est clair :

- près de 4 millions d'euros de valorisation annuelle,
- 1,5 million d'euros d'économies sur l'équipement téléphonique professionnel,
- des ressources dédiées au financement des dispositifs anti-drones et anti-téléphonie.

Et là où tout est magnifique ou « **Super Green !** » est que ce projet est sans création de crédits nouveaux, sans exposition juridique, sans contact entre personnels et acheteurs.

LE SPS-CEA, FORCE DE PROPOSITION ?!
Quand d'autres se contentent de constater, le SPS-CEA agit !
Quand d'autres dénoncent, le SPS-CEA construit !

Ce dossier est une preuve supplémentaire que le SPS-CEA ne se limite pas aux slogans, mais apporte des solutions concrètes, réalistes et utiles à l'Administration comme aux personnels.

Pour votre information, le Projet remis au GDS, ci-après

Le 02/03/2026, le Bureau Central National

Site Internet : <https://www.sps-cea.fr/>

E-Mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr

La lutte contre la téléphonie illicite en détention constitue aujourd'hui l'un des axes majeurs de la politique pénitentiaire. Elle mobilise des moyens humains, techniques et budgétaires considérables, dans un contexte de tension structurelle des crédits et d'exigence accrue de résultats.

Dans ce cadre, une contradiction demeure :

les téléphones portables saisis, vecteurs directs du narcotrafic, de la criminalité organisée et des atteintes à la sécurité, sont aujourd'hui neutralisés sans être valorisés, alors même qu'ils constituent un gisement économique significatif pour l'État.

Le SPS-CEA propose une réforme pragmatique, immédiatement applicable, visant à transformer un objet illicite en ressource publique, au bénéfice :

- de la sécurité des établissements,
- des conditions de travail des personnels,
- de l'équilibre budgétaire du ministère,
- de la mission de réinsertion confiée à l'administration pénitentiaire.

La téléphonie illicite : un enjeu stratégique

Les téléphones portables en détention permettent la poursuite d'activités criminelles, la coordination de réseaux de stupéfiants, l'organisation d'évasions, des menaces sur les personnels et leurs familles, des pressions sur les victimes et les témoins.

L'administration pénitentiaire mène une action constante pour détecter, saisir et neutraliser ces équipements. **Cette action est efficace mais coûteuse.**

Un volume de saisies massif et constant

Les remontées consolidées des établissements font apparaître un volume annuel estimé à : environ **80 000 téléphones portables saisis par an** (chiffre du ministère), toutes catégories confondues (smartphones, téléphones basiques).

Ce volume est structurel et stable malgré une politique **de fouille plus marquée**.

Une perte nette pour l'État

Situation actuelle : Une fois les procédures judiciaires closes, les téléphones sont détruits ou stockés temporairement (voire, dans certains établissements, pendant plusieurs années) avant destruction, sans valorisation financière, tout en générant des coûts logistiques.

L'État finance des dispositifs de lutte contre la téléphonie, supporte le coût de la destruction, achète parallèlement des téléphones professionnels pour ses cadres, sans tirer aucune valeur des biens confisqués. **Cette situation est économiquement inefficace.**

PROPOSITION DU SPS-CEA

FONDEMENTS JURIDIQUES

- **Principe d'aliénabilité** : Les téléphones saisis deviennent propriété de l'État et sont donc juridiquement aliénables. Ils intègrent alors le domaine privé de l'État, rendant leur cession possible à travers le Domaine.
- **Sécurisation RGPD** : Effacement certifié des données. Traçabilité complète. Absence de risque juridique dès lors que le protocole est cadré.

Avant toute sortie du circuit pénitentiaire, chaque téléphone doit faire l'objet d'un effacement complet, conforme aux standards incluant :

- suppression des données utilisateur,
- suppression des métadonnées,
- suppression des comptes associés,
- réinitialisation usine sécurisée.

DISPOSITIF PROPOSE

- **Créer une filière nationale de valorisation** :

- ✓ Vente aux enchères par France Domaine :
 - qui vend déjà des biens saisis par d'autres administrations (ex : Douanes) et qui dispose de certains outils garantissant la transparence et la traçabilité,
 - qui a également compétence pour l'organisation des ventes aux enchères, cela permet l'absence de contact entre personnels pénitentiaires et acheteurs.
- ✓ Reconditionnement certifié
- ✓ Réutilisation interne pour les besoins professionnels
- ✓ Partenariat avec les ateliers RIEP (Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires) : Ces ateliers (qui travaillent déjà pour l'aéronautique et des industries de pointe) pourraient participer au tri, au reconditionnement, à la remise en état fonctionnelle, sous supervision technique d'une entreprise.

Ce partenariat permettra le développement d'une filière de travail pénitentiaire qualifiante, utile et valorisante.

Pour exemple, le Centre de Détention de Muret, qui a déjà un atelier RIEP qui reconditionne des composants électroniques, des cartes mères et des disques durs. Cet établissement accueille aussi dans sa zone ateliers des industries de pointes comme SAFRAN ou de l'aéronautique ou de l'aérospatial.

ANALYSE FINANCIERE ESTIMEE (basée sur 80 000 unités)

■ Répartition moyenne :

- ✓ État Fonctionnel : environ 40 %, soit 32 000 téléphones
- ✓ État Réparable : environ 40 % soit 32 000 téléphones
- ✓ État Hors d'usage ou non commercialisable : environ 20 %, soit 16 000 téléphones

Ces chiffres méritent d'être consolidés, nous nous sommes basées sur une projection prudente.

■ Recettes potentielles :

- ✓ Vente aux enchères : Produit annuel estimé => environ 1,9 M€
- ✓ Reconditionnement : Valorisation possible => environ 2,0 M€

■ Économies de fonctionnement :

- ✓ Coût moyen d'un téléphone professionnel : 300 €
Équipement de 5 000 agents (direction, astreintes, magistrats, équipes spécialisées...).
- ✓ Dépense évitée : environ 1,5 M€ par an.

Ce projet, proposé par le **SPS-CEA, innovateur pour la pénitentiaire**, amènera également, certains bénéfices stratégiques :

- Financement direct des dispositifs anti-drones et anti-téléphonie et renforcement des capacités opérationnelles.
- Chaque saisie affaiblit le trafic et renforce l'État.
- Meilleure gestion des deniers publics et accroissement des possibilités financières de l'Administration Pénitentiaire.

La valorisation des téléphones permettra de transformer un problème de sécurité en solution budgétaire, sans création de crédits nouveaux.